

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### · 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** Rubber Cement
- **Code du produit:** Consulter la section 16 pour la liste des codes de produit.

### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Emploi de la substance / de la préparation** Adhésive.
- **Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · **Producteur/fournisseur:**

ITW Global Tire Repair, Europe GmbH  
Carl-Benz Str. 10, 88696 Owingen, Germany  
Tel 0049 7551-9200-100  
Email: Comments@itwgr.com

### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel Inc.  
+1 (800)255-3924 (Appel gratuit en Amérique du Nord)  
+1 (813)248-0585 (International)

Belgique  
070 245 245 (24 heures)

France  
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures)

Luxembourg  
070 245 245 (24 heures)

Suisse  
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · **Pictogrammes de danger**

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 1)



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
  - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
ligroïne  
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec du phénol  
Terpinolène
  - **Mentions de danger**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse, Poudre d'extinction, ou Dioxyde de carbone.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- 
- **2.3 Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers identifiés qui sont ne pas classifiés.
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants:

CAS: 8032-32-4 EINECS: 232-453-7 Numéro index: 649-263-00-9 Reg.nr.: 01-2119474695-24-XXXX	ligroïne Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304	40-60%
CAS: 9003-35-4 NLP: 500-005-4 Reg.nr.: 01-2120735197-51-XXXX	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec du phénol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317	10-20%
CAS: 586-62-9 EINECS: 209-578-0 Reg.nr.: 01-2119982325-32-XXXX	Terpinolène Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1B, H317	<10%

#### Indications complémentaires:

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exacts sont considérés confidentiels et sont non divulgués  
Pour le libellé des Mentions de dangers citées, se référer au rubrique 16.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

##### · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### · Après contact avec la peau:

Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### · Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact, si porté et si possible.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite d'eau en abondance.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation oculaire.

Manifestations allergiques

Troubles gastro intestinaux en cas d'ingestion.

Nausées en cas d'ingestion.

##### · Risques

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Risque d'incidents respiratoires.

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le cas échéant, administrer de l'oxygène.

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction:

Gaz d'extinction

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

Brouillard d'eau

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau pulvérisée

Jet d'eau à grand débit

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

##### · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

Porter un vêtement de protection totale.

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Tenir à l'abri de la chaleur.

En cas de déversement grand, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'une substance absorbant non combustible comme sable, kieselguhr, neutralisant d'acide ou liant universel.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Tenir hors de portée des enfants.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Éviter stockage près des chaleurs extrêmes, les sources d'ignition et des flammes nues.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 4)

## · 8.1 Paramètres de contrôle

### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**8032-32-4 ligroïne**

 VL (Belgique) | Valeur à long terme: 1390 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 8.2 Contrôles de l'exposition

### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau: nitrile

Épaisseur: ≥ 4 mil

Délai de rupture: 2 heures

### · Protection des yeux:



Lunettes de protection

Suivez les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation de lunettes de protection.

### · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · Mesures de gestion des risques Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Aspect:

**Forme:**

Liquide

**Couleur:**

Selon désignation produit

#### · Odeur:

Caractéristique

#### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

#### · valeur du pH:

Non déterminé.

#### · Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 5)

· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	>35 °C
· <b>Point d'éclair</b>	<23 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	Non déterminé.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés comburantes</b>	Non-oxydante.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité:</b>	
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Liquide et vapeurs très inflammables.  
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.  
Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.  
Vive réaction aux agents d'oxydation.  
En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.
- **10.4 Conditions à éviter** Une chaleur excessive.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Seulement en cas d'incendie:

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** Aucun.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.

### · IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est listé.

### · Voies d'exposition probables

Ingestion  
Inhalation.  
Contact oculaire.  
Contact cutané.

### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 586-62-9 Terpinolène

LC50 0,805 mg/l (danio rerio)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit:** Rubber Cement

(suite de la page 7)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Après solidification, peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité d'éliminer tout produit non-utilisé, ses résidus et ses conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· DOT, IATA Adhesives  
 · ADR/RID/ADN, IMDG ADHESIVES

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· DOT



· Classe 3  
 · Étiquette 3

· ADR/RID/ADN



· Classe 3 (F1)  
 · Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Classe 3  
 · Étiquette 3

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 8)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Terpinolène

· **Marine Pollutant:**



Oui

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler:** 33

· **No EMS:** F-E,S-E

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **DOT**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

L'étiquetage en tant que polluant marin n'est requis que pour les envois en vrac en vrac. L'emballage en vrac comprend une capacité maximale de 450 L (119 gallons) pour un liquide et une masse nette maximale supérieure à 400 kg (882 livres) pour un solide. (Voir 171.4 (c))

· **ADR/RID/ADN**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 5.2.1.8.1)

· **IMDG**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 5 L.

Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage unique ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides ne sont pas soumis aux dispositions relatives aux polluants marins. (Voir 2.10.2.7)

· **IATA**

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 9)



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg et des contenants intérieurs moins de 0,5 L chaque / 1 L net.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### · IARC (Centre international de recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est listé.

#### · Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

#### · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

#### · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est listé.

### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Code du produit:

1022-A, 1034-A, 1050, 1051-A, 2033, 2040-A, 2510, 20134, 20189, 20197, 20271, 20282, 20290, 20458, 20464, 21032, 24010SL, 24011, 24016, 24018, 24035, 24041

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DOT: Département américain de transport

IATA: l'Association du transport aérien international

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service, une division de l'American Chemical Society

DNEL: Dose dérivée sans effet / Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Prévisible Non Effect Concentration / Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE

Révision: 29 juillet 2019

**Nom du produit: Rubber Cement**

(suite de la page 10)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes  
vPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables / very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

**Sources**

Site Web, European Chemicals Agency (<http://echa.europa.eu/>)  
Site Web, US EPA Substance Registry Services (services d'EPA pour les registrations des substances) (<http://ofmpub.epa.gov/sor internet/registry/substreg/home/overview/home.do>)  
Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (Registre des abstracts chimiques, Société chimique d'Amérique) (<https://www.cas.org>)  
Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: 978-0-470-07488-6  
Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of Poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., ed., ISBN: 978-0-07-176923-5.  
Informations, y inclure les FDS, des fabricants spécifiques

FDS/SDS préparé par:  
Société ChemTel / ChemTel Inc.  
1305 North Florida Avenue  
Tampa, Florida 33602-2902 Etats-Unis  
Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924  
Internationale +01 813-248-0573  
Site Web: [www.chemtelinc.com](http://www.chemtelinc.com)